



Paris, le 24 février 2012

**Comité de suivi du protocole des voies navigables,
du 24 février 2012,**

Projet de décret portant sur les statuts de l'EPA VNF

**Blocage sur la règle de représentativité des personnels au Conseil
d'Administration de l'EPA VNF,**

CGT, CFDT et UNSA claquent porte.

Sur l'ordre du jour de la réunion du comité de suivi du protocole voies navigables figurait le projet de décret portant sur les statuts de l'EPA VNF concernant les missions, le Conseil d'Administration et la déclinaison dans les CT, CHSCT, etc...

En ce qui concerne, la composition du Conseil d'Administration, qui entre autre, est compétent, pour définir les orientations stratégiques en matière d'emploi, les missions et la politique en matière de voies navigables, ce qui nous apparaît comme le plus important.

Le Ministère propose d'augmenter le nombre de représentant de l'employeur en le portant de 16 à 18, **tout en maintenant le même nombre de représentants des personnels, alors que 4 400 arrivent à VNF.**

De plus, actuellement, le CA peut être appelé à se réunir si 1/3 des membres en fait la demande.

Le Ministère propose de porter cette proportion à 1/2 privant les représentants du personnels de la possibilité de provoquer une réunion.

C'EST INADMISSIBLE !!!

Les organisations syndicales ont demandé : 9 sièges pour les représentants du personnel au Conseil d'Administration, et le maintien de la règle du 1/3 pour provoquer une réunion .

Devant l'incapacité de l'Administration à répondre, les représentants du personnel ont quitté la réunion.